

# Foire aux questions

## Lignes directrices d'écoconception

---

### 1. Quels sont les services offerts en écoconception d'emballage?

Éco Entreprises Québec vous offre, en tant que producteur, des services-conseils pour vous guider dans votre processus de sélection et de conception d'emballages et imprimés.

Nos services peuvent également s'adresser aux fabricants, fournisseurs, distributeurs d'emballages ou aux agences et autres acteurs de la chaîne de valeur des producteurs.

Concrètement nous pouvons **évaluer** la performance de vos emballages et imprimés d'un point de vue de l'**écoconception** et de la **recyclabilité** pour que vous puissiez faire des choix qui ont un meilleur potentiel de compatibilité avec la collecte sélective québécoise.

Pour en savoir plus, consultez notre [offre de service](#).

### 2. Quelles sont les conditions ou critères d'admissibilité pour bénéficier de nos services?

Nos services sont offerts aux producteurs qui répondent aux critères d'admissibilité suivants :

- Être assujéti au [régime de compensation](#) (avant 2024) ou au règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et enregistré auprès de ÉEQ;
- Être conforme : avoir signé le contrat d'adhésion, soumis ses dernières déclarations de matières et avoir payé sa contribution ainsi que sa *Participation Financière des Producteurs (PFP)* dans les délais prévus, lorsqu'applicable;
- Ne pas être dans un litige ou autre situation précaire.

Pour en savoir plus, consultez la [trousse de démarrage](#).

### 3. Comment choisir le meilleur emballage pour mon produit?

Le meilleur emballage est celui qui remplit sa fonction et qui répond aux besoins du produit, tout en ayant le plus faible impact environnemental.

Pour y arriver, il faut utiliser la juste quantité de matériaux pour assurer la juste protection du produit tout en évitant le suremballage. C'est une gestion de compromis.

Pour choisir le meilleur emballage, la réduction, l'approvisionnement et la recyclabilité sont les trois stratégies d'écoconception sur lesquelles se baser.

Pour en savoir plus, consultez nos [lignes directrices d'écoconception](#).

### 4. Comment savoir si mon emballage est recyclable?

En utilisant les lignes directrices de recyclabilité des emballages (LDR) qui fournissent des orientations spécifiques pour plusieurs matériaux d'emballages.

Elles mettent en lumière les énoncés de conception qualifiés comme **préférables** lorsqu'ils ne posent pas de problème lors du tri, du conditionnement et du recyclage, **perturbateurs** s'ils complexifient la recyclabilité ou **non recyclables**.

Pour en savoir plus, consultez nos [lignes directrices de recyclabilité](#).

### 5. Est-ce que l'emballage compostable est une bonne idée?

Les infrastructures québécoises de compostage sont conçues pour traiter des matières organiques et non pour gérer des emballages compostables. Puisque les emballages de plastique compostables ne se dégradent pas nécessairement à la même vitesse que les matières organiques et qu'ils n'apportent aucune valeur ajoutée au compost (nutriments), ils sont retirés et envoyés à l'enfouissement.

De plus, la ressemblance entre les plastiques recyclables et ceux identifiés comme compostables confond le citoyen, ce qui entraîne des erreurs de tri et des problèmes de contamination dans la filière du recyclage.

Pour en savoir plus, consultez notre [rapport sur les emballages de plastique biodégradables et compostables](#).

## 6. Est-ce que Éco Entreprises Québec propose des incitatifs (financiers) à faire de l'écoconception?

Oui, Éco Entreprises Québec a mis sur pied le projet pilote de **bonus incitatif à l'écoconception** en 2021 pour appuyer les entreprises engagées dans l'écoconception d'emballages.

Le bonus incitatif à l'écoconception repose sur dix actions d'écoconception réparties sous quatre thématiques (réduction, approvisionnement, recyclabilité et communication), chacune associée à un **bonus de 20 % de la contribution payable** du contenant ou de l'emballage visé.

Un **bonus additionnel de 10 %** peut être accordé pour la réalisation d'une étude de cas.

Pour en savoir plus, consultez le [guide du bonus](#).

## 7. Y a-t-il des matières à éviter ou à ne pas utiliser ?

Éco Entreprises Québec a institué le **malus**, une mesure financière visant à décourager le choix de matières qui ne disposent pas de filière de recyclage, ou qui perturbent la collecte, le tri, le conditionnement ou le recyclage d'autres matières, par l'imposition d'une pénalité à la contribution payable.

Des malus ont donc été introduits au Tarif 2024 pour les matières suivantes : **polychlorure de vinyle (PVC), acide polylactique (PLA) et les autres plastiques dégradables**.

Pour en savoir plus, consultez le [guide du malus](#).

## 8. Est-ce que le carton est toujours la meilleure solution pour emballer un produit et est-ce que je devrais éviter le plastique ?

Non. Le carton peut être un bon choix dans certains cas, mais un mauvais choix dans d'autres cas. C'est également vrai pour les plastiques dont les usages doivent être réfléchis en fonction des besoins de protection et de conservation du produit et du scénario d'utilisation.

C'est pourquoi il faut d'abord bien connaître son produit pour choisir un matériau d'emballage. Ensuite, il est important d'évaluer le cycle de vie du couple emballage-produit en incluant les étapes d'approvisionnement, de fabrication, de distribution, d'utilisation et de fin de vie.

Pour en savoir plus, consultez le [guide d'écoconception de l'emballage en agence](#).

## 9. Est-ce que ÉEQ peut m'aider à bien communiquer sur mon emballage ?

Éco Entreprises Québec peut vous conseiller sur l'élaboration de communications adéquates en ce qui concerne l'écoconception de vos emballages, par exemple leur recyclabilité à l'aide d'instructions de tri.

L'important c'est de choisir les informations pertinentes à communiquer aux consommateurs, d'appuyer ces informations sur des faits, d'éviter les ambiguïtés et d'être conforme aux lois et normes en vigueur!

Pour en savoir plus, consultez le [guide sur la communication de l'écoconception d'emballage](#).